

Conseil québécois des arts médiatiques
3995 rue Berri, Montréal, Québec. H2L 4H2

www.cqam.org / info@cqam.org
514-527-5116

MÉMOIRE DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ARTS MÉDIATIQUES PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE QUÉBÉCOISE

26 AOÛT 2016





À PROPOS DU CQAM

Le Conseil québécois des arts médiatiques CQAM a été fondé le 19 juin 1998. Reconnu depuis 2003 comme le regroupement national des arts médiatiques au Québec, le CQAM regroupe, représente et défend les artistes indépendants, les travailleurs culturels et les organismes se consacrant aux arts médiatiques.

Arts médiatiques désigne la discipline regroupant les pratiques artistiques indépendantes dont l'objet de recherche et d'expérimentation sont motivés par l'innovation formelle et langagière liée aux technologies de l'information et des communications. La discipline des arts médiatiques comprend deux grandes familles : les arts cinématographiques et les arts numériques.

RÉSUMÉ

Le mandat du MCC devrait être de soutenir activement la création artistique québécoise et ses acteurs principaux. Les artistes et centres de production doivent faire l'objet d'un soutien accru qui doit s'étendre sur toutes les étapes caractérisant la vie d'une œuvre soit la recherche et le développement, la production, la diffusion et la distribution. De plus, le MCC doit mettre en place des mesures qui permettront d'assurer des conditions de vie et de pratiques décentes pour les artistes et travailleurs culturels.

Afin d'atteindre cet objectif, nous croyons qu'en plus d'augmenter de manière importante les montants transférés par le gouvernement vers les différents conseils et sociétés d'état, qu'il s'agisse de la SODEC, du CALQ ou d'instances municipales et régionales, il est important de développer des mécanismes de consultation et de cogestion où seront intégrés plus de représentants du monde culturel. En effet, une présence accrue des artistes et des organismes sur différentes tables de



concertation ou comités permettra de prendre correctement le pouls du milieu et de développer avec ce dernier les outils qui favoriseront son développement.

Nous pensons également qu'il est crucial de développer des mesures intersectorielles qui impliqueraient d'autres ministères, notamment l'Éducation, en plus du MCC afin de créer des effets de synergie sur la production et la diffusion de la culture québécoise. L'éducation aux arts et la médiation sont des champs d'une importance capitale pour le développement des publics et pour présenter la culture québécoise à son peuple. De plus, la culture doit faire l'objet d'un important soutien à l'exportation afin de la faire rayonner à l'étranger, non seulement dans la Francophonie mais aussi dans d'autres langues. Ainsi les créateurs pourront remplir leur rôle d'ambassadeurs du peuple québécois.

Le mémoire présenté par le CQAM déclinera ces idées à travers six chapitres :

- L'action gouvernementale en culture
- Le financement des arts
- L'éducation et la médiation
- Le rayonnement et la diffusion
- Les conditions de vie des artistes et des travailleurs culturels
- Les pratiques innovantes

Chaque chapitre est divisé en sous-sections qui chacune comporte une série de propositions concrètes émanant des consultations menées par le CQAM auprès de ses membres dans le cadre de la révision de la Politique culturelle du Québec.

Une table de concertation pour les arts cinématographiques et une seconde pour les arts numériques ont permis de recueillir les idées des membres de l'organisation afin de refléter une prise de position qui serait caractéristique pour la famille élargie des arts médiatiques.

Ces propositions ont été bonifiées par la suite par le comité de rédaction qui y a intégré des éléments inspirés des conclusions d'un rapport de



l'INRS commandé par le CQAM, Les arts médiatiques au Québec, Portrait et analyse de son écosystème, qui devra paraître pour l'automne 2016.

CHAPITRE 1. L'ACTION GOUVERNEMENTALE EN CULTURE

Les consultations menées par le CQAM et les résultats préliminaires du rapport de l'INRS nous permettent d'affirmer que l'action gouvernementale provinciale est essentielle pour le développement des arts. La création du CALQ et de la SODEC, résultant de la première politique culturelle, n'est pas à remettre en cause. Ces deux sociétés d'états sont toujours pertinentes et mériteraient un financement accru (voir chapitre 2).

Nous désirons un gouvernement actif, fort et efficace dans le champ culturel qui sera à l'écoute du milieu des arts. Au-delà de la stricte question du financement, nous croyons que l'action gouvernementale en culture devrait stimuler la participation directe des acteurs du milieu culturel, appliquer une approche inter-sectorielle, favoriser la circulation de l'information et protéger la culture québécoise des pressions causées par certaines ententes internationales ancrées dans un paradigme néo-libéral.

GOURVERNANCE

Les artistes et les travailleurs culturels associés aux centres d'art sont des spécialistes possédant une connaissance inégalée du terrain qui sont trop souvent laissés de côté lorsque vient le moment de prendre des décisions fondamentales à propos de l'action culturelle. S'ils sont appelés à participer, c'est trop souvent dans le cadre de consultations dont le mode de fonctionnement est opaque. L'ensemble du milieu des arts ainsi que le fonctionnariat de la culture gagnerait à mettre en place un système de consultation permanent dont le fonctionnement serait limpide, ce qui permettrait d'ajuster en continu les différents programmes. Il en résulterait une plus grande souplesse dans



l'administration des programmes et une meilleure réactivité de l'appareil culturel étatique.

Nous nous opposons également à un style de gestion et, naturellement, aux décisions qui en découlent, ne respectant pas le principe élémentaire du « arm's length » qui devrait être le propre des conseils et des sociétés d'états. Nous avons assisté à plusieurs occasions dans les dernières années, tant au niveau municipal, régional que provincial, à des coupures ou des transformations de programmes téléguidées par la couche politique des élus qu'a dû mettre en place, souvent contre son propre gré, le fonctionariat culturel. Cette situation est inacceptable.

Un système de cogestion alliant le fonctionariat culturel, les acteurs du milieu, soit les artistes et les travailleurs culturels des centres d'art ainsi que des chercheurs universitaires dont le champ couvre l'action culturelle permettrait d'éviter une gestion de type « top-down » où des administrateurs financiers s'imposent comme des experts du milieu.

Nous croyons également que les enjeux culturels sont transversaux et dépassent le silo du ministère devant principalement s'en occuper. Certaines mesures telles que la « Politique d'intégration des arts à l'architecture » du Ministère de la Culture ou le programme « Un artiste à l'école » nous fournissent d'excellentes actions culturelles qui impliquent des acteurs issus de champs extérieurs. Nous croyons qu'il serait capital de créer d'autres mesures de ce type afin d'étendre le champs de l'action culturelle gouvernementale vers des horizons encore inexplorés.

- Créer des comités de suivi permanents et des mécanismes de cogestion impliquant des représentants du milieu des arts (artistes et organismes) dans les différents conseils, sociétés d'états et instances gouvernementales afin de travailler de concert à l'élaboration des politiques culturelles et des programmes.
- Mettre sur pied des tables de concertations orientées vers le développement d'initiatives intersectorielles cohérentes et



efficaces en culture où siègeraient des représentants du gouvernement et du milieu des arts;

- Impliquer le milieu des arts dans les chantiers et projets majeurs issus d'autres ministères afin de permettre à l'action culturelle d'atteindre des champs encore peu exploités.
- Refinancer et revaloriser les instances de concertation et les partenariats régionaux afin de permettre un déploiement territorial étendu et cohérent de l'action culturelle.

INFORMATION

Le MCC, le CALQ ainsi que plusieurs instances gouvernementales colligent des données à propos de leurs programmes qui ne sont malheureusement pas accessibles à la communauté. Les différents experts universitaires rencontrés par le CQAM nous ont confirmé l'existence d'une situation quasi-absurde où certains secteurs du gouvernement retiennent des données alors que d'autres secteurs, la recherche universitaire notamment, demandent du financement pour effectuer des recherches qui visent à obtenir la même information. Il est grand temps d'entrer dans le paradigme du gouvernement « intelligent » qui libère ses données afin de stimuler la recherche et de favoriser des prises de positions dont les résultats sont facilement évaluables par l'ensemble des acteurs visés.

D'autre part, le CALQ ainsi que la SODEC ont cessé de transmettre les commentaires écrits des jurys aux artistes et organismes évalués. Considérant le temps investi dans la production de demandes de financement par les acteurs du milieu culturel et leur désir sincère d'améliorer leurs projets et leurs actions, cette décision nuit à la qualité du rapport entre les artistes et les organismes subventionnaires. Plusieurs artistes qualifient cette façon de faire d'irrespectueuse, certains parlent même de mépris. Il est impératif de communiquer avec



ouverture et clarté le détail des décisions prises par les jurys aux artistes et aux organismes.

- Mettre en place une politique de données ouvertes à propos de l'information colligée par le MCC et les différents conseils, sociétés d'états et instances gouvernementales afin de permettre au milieu de l'art et aux chercheurs de les employer afin d'analyser avec plus de justesse l'impact des politiques publiques et de déceler des opportunités à saisir.
- Rétablir le transfert des commentaires provenant des jurys aux artistes et organismes évalués par les conseils, sociétés d'états et instances gouvernementales.

ENTENTES INTERNATIONALES

La signature récente du Partenariat Transpacifique par le gouvernement du Canada a sonné le glas de l'exception qui caractérisait la sphère de la culture dans les traités internationaux. Bien que la signature d'ententes commerciales relève plutôt du palier gouvernemental fédéral, nous nous permettons de souligner le danger que représente ce précédent. En effet, tout le système du « Cancon » est remis en question par la signature du PTP. Pire encore, le gouvernement conservateur précédent a semblé vouloir verrouiller pour de bon la possibilité d'effectuer une captation fiscale sur les fournisseurs de service en ligne afin de financer la production de contenus locaux. Nous souhaitons signifier aux élus québécois qu'il est impératif de faire pression sur le gouvernement fédéral pour se retirer de telles ententes qui mettront à mal les systèmes servant à financer la production culturelle locale.

- Exercer une pression forte sur tous les paliers de gouvernement afin de faire respecter le principe de l'exception culturelle dans les traités internationaux.



CHAPITRE 2. LE FINANCEMENT DES ARTS

« Le 3 septembre 1964, le ministre des Affaires culturelles, M. Georges-Émile Lapalme, fait parvenir une lettre au premier ministre Jean Lesage dans laquelle il confirme son intention de démissionner. Constamment obligé de se justifier auprès du Conseil de la Trésorerie pour l’engagement de sommes parfois ridicules (moins de mille dollars), il ne ménage pas ses mots : ‘Considérant que je n’ai pas à aller m’expliquer devant un fonctionnaire ignare, mais que c’est à lui de venir s’expliquer devant moi, je crois que le temps est venu de cesser d’user de ce qui me reste d’énergie dans de la paperasse qui d’ailleurs traîne pendant des mois et des mois avant de revenir devant moi pour m’apprendre que j’ai travaillé pour rien.’ »

(LATOUCHE, Daniel, « Dans les tranchées du ministère, Entretien avec Jean-Paul L’Allier et Denis Vaugeois » in *Liberté*, no. 303, printemps 2014 p.34.)

Ce bref extrait illustre la nature récurrente, voire permanente, du problème du financement de la culture au Québec. Plusieurs acteurs du milieu culturel, qu’il s’agisse d’artistes ou de la direction d’organismes, pourraient tenir un discours à peu près identique à celui que tenait George-Émile Lapalme, le premier Ministre de la Culture au Québec (anciennement Ministère des affaires culturelles).

Le support financier du gouvernement provincial est capital pour le maintien des activités de création et de diffusion sur le territoire québécois. Nous croyons toutefois que les montants transférés vers le Conseil des arts et lettres du Québec qui, à son tour, les redistribue vers les centres et les artistes sont nettement insuffisants. Un nombre important d’artistes vivent sous le seuil de la pauvreté. Certains d’entre eux ayant une importante production sont même obligés d’abandonner une carrière prometteuse faute de financement. Les centres d’artistes quant à eux ont un faible taux de rétention de leurs employés dans la mesure où les salaires et les conditions de travail qu’ils sont en mesure



d'offrir sont nettement inférieurs à ce qui prévaut dans d'autres secteurs d'activités pour un niveau de compétence équivalent.

La majorité du financement obtenu par les centres d'arts médiatiques selon les statistiques pour 2013-2014 (37,4%) provient du Conseil des arts et lettres du Québec. Les injections de fonds provenant des municipalités sur le territoire québécois ne correspondent quant à elle qu'à 7,1%. (POIRIER, Christian, Les arts médiatiques au Québec, Portrait et analyse de son écosystème, INRS, parution prévue pour l'automne 2016)

Il faut se rappeler que la contribution des industries culturelles représente 4,3% du PIB de la province. (Hill Strategies, Avantages économiques de la culture, vol. 15 no. 3, juin 2016, p.17) Le milieu des arts est un rouage important de l'écosystème culturel québécois. Il est sidérant de constater le sous-financement de ce secteur en considérant l'impact économique qu'une quantité aussi limitée de capital produit sur la province.

Toutefois, la valeur immatérielle produite par les œuvres et les artistes d'ici reste la raison principale d'être du secteur. En effet, le monde de l'art ne pourra jamais se réduire à une opération comptable simple où la rentabilité joue le rôle de critère unique dans la détermination de la valeur d'un projet, d'une activité ou d'une oeuvre. En dépit des revenus d'exploitations générés par les centres et ceux cumulés par les artistes lors d'expositions ou de prestations, il est impossible d'envisager une perspective de rentabilité dans le monde de l'art.

Le soutien financier donné au secteur doit être rapidement bonifié afin d'éviter la paupérisation de ses acteurs. En effet, les données obtenues dans le rapport rédigé par l'INRS nous indiquent que l'augmentation du budget du CALQ, lorsqu'évalué en dollars constants dépasse à peine le taux d'inflation. De plus, le même rapport nous indique qu'il y a une progression équivalente entre le nombre de bourses attribuées et l'augmentation du budget du CALQ. Ceci nous amène donc à déduire que, depuis plus de 10 ans, les montants offerts en bourses aux artistes et



aux centres n'ont pas du tout été majorés. Les augmentations du budget du CALQ n'auront servi qu'à augmenter légèrement le nombre de bourses offertes sans affecter leurs montants.

Le type de soutien offert à travers les bourses offertes aux artistes mérite également d'être revu. Pour établir un contexte de soutien à la création à la fois souple et se déroulant dans le long terme, il devient opportun de développer un nouveau cadre qui tient compte de l'ensemble des étapes entourant la vie d'une œuvre, soit la recherche, la production et la diffusion. Toujours dans une perspective à long terme, il est impérieux de repenser les modèles de soutien aux artistes pour qu'ils correspondent au développement de la carrière de l'artiste au lieu de miser sur la simple actualisation d'un plan de production.

L'actuelle structure d'évaluation des demandes de soutien des créateurs en arts médiatiques déposées chez les bailleurs de fonds s'appuie sur des critères liés avant tout au projet soumis, à son « rendement » potentiel ou à sa « valeur » estimée, donc aux résultats à court terme. Or, l'émergence et le développement de créateurs talentueux et d'un corpus d'œuvres d'arts médiatiques de qualité se réalisent par le biais d'un soutien cumulatif à long terme.

Pour réaliser une approche réussie du développement et du maintien de la qualité de la création, le soutien des bailleurs de fonds ne doit plus correspondre exclusivement à des objectifs de « rendement » ou à des résultats à court terme. Il devient important d'instaurer des critères d'évaluation qui répondent également à des objectifs liés au long terme, axés sur l'artiste et son corpus d'œuvres plutôt que sur la seule finalité d'un projet unique. Les descriptifs actuels des œuvres visées par les programmes de soutien aux projets en arts médiatiques sont, a priori, délimités dans le temps et se résument souvent au soutien d'une seule étape de la vie d'une œuvre (recherche, création ou diffusion).

« D'une part, selon un certain nombre de variables (nombre de demandes reçues, montant total de soutien disponible pour le programme, réponse du comité d'évaluation), une demande de soutien



pour le projet d'artiste peut recevoir une réponse favorable pour une étape et se voir refuser le soutien pour les étapes suivantes. D'autre part, si une demande d'aide à la production pour une œuvre en arts médiatiques bénéficie d'une réponse positive et, si ce projet peut souvent être réalisé sur quelques semaines, la préparation, la recherche, la promotion et la présentation sont exclues du « projet » donc, par extension, de ce soutien financier. Or, toutes les étapes de la chaîne de création d'une œuvre sont non seulement des composantes interconnectées et essentielles à son existence, mais elles constituent des étapes cruciales qui assurent le succès du "projet" ».

(CQAM, Rapport final États généraux des arts médiatiques, 2009, pp. 25-26.)

Cette discontinuité subie par les récipiendaires fragilise la capacité des artistes à réaliser une œuvre telle que conçue et, surtout, à assurer le succès et le rayonnement du "projet". Autrement dit, le morcèlement du soutien non seulement freine la capacité d'un artiste à planifier in extenso toutes les étapes d'un projet de création, mais également affecte la réalisation d'une œuvre et, par extension, le parcours professionnel d'un artiste.

- Augmenter de manière substantielle les montants transférés du MCC vers le Conseil des arts et lettres du Québec afin de permettre à ce dernier de remplir adéquatement son rôle de soutien à la création et à la diffusion.
- S'assurer que la part du budget du Conseil des arts et lettres du Québec qui sera affectées à des projets relevant des arts cinématographiques et des arts numériques augmente substantiellement afin de combler l'écart historique qui a affecté le financement de ces disciplines.
- Établir un régime de subventions de longue durée visant l'ensemble des phases d'un projet. Les phases de recherche, de production et de diffusion y seraient financées en fonction d'un calendrier prédéterminé lors du dépôt initial. Des rapports



d'étapes déposés devant un jury dont on aura assuré la continuité permettraient d'obtenir les différentes tranches du financement.

- Effectuer un important rattrapage sur les montants accordés pour les frais de subsistance des artistes et les bourses de déplacement.
- Une fois le rattrapage effectué sur les montants consacrés aux frais de subsistance et aux bourses de déplacements, mettre en place une indexation au coût de la vie de ces montants.
- Rétablir la mesure de coproduction internationale au CALQ qui a été abolie en 2015. Cette mesure rapportait plus de 3M\$ en retombées annuellement et permettait le développement de projets internationaux de grande envergure.
- Refinancer la SODEC et rétablir le fond aux productions indépendantes dans une enveloppe qui leur est réservée.
- Modifier la grille d'analyse des projets déposés à la SODEC afin de permettre la production de projets plus expérimentaux qui repoussent les conventions de la forme cinématographique.
- Ouvrir à la SODEC un secteur pour les compagnies de production en arts numériques.

CHAPITRE 3. L'ÉDUCATION ET LA MÉDIATION

L'accessibilité des œuvres passe par une transmission massive de la culture dans les écoles à tous les niveaux mais également par une éducation populaire relayée par des organismes oeuvrant dans le domaine de la médiation. Un nombre effarant de Québécois n'ont pas accès à la culture de leur propre peuple. Gérald Grandmont, professeur aux H.E.C. et ancien sous-ministre adjoint au ministère de la Culture,



écrivait le 28 juillet 2014 dans un article spécial publié le journal Le Devoir :

“Dans un autre ordre d’idées, presque partout en Occident, la fréquentation des publics plafonne et la démocratisation culturelle est en panne. Cela est parfois associé, dans les capitales et les métropoles, à la non-intégration des communautés culturelles, mais le problème des publics est plus large. Il y a place pour des opérations de médiation culturelle, de développement de politiques culturelles dans les commissions scolaires et les écoles, de relations plus étroites entre l’Éducation et la Culture, de sensibilisation culturelle des familles.” (GRANDMONT, Gérald, “Qu’en est-il des politiques culturelles à l’étranger?” in Le Devoir, 28 juillet 2014)

SOUTENIR LA MÉDIATION

L’éducation continue du peuple québécois passe en partie par le biais d’actions entreprises par les organismes ayant développé des programmes de médiation. L’intégration des néo-québécois dans la matrice nationale devrait se faire de manière positive notamment grâce à une stratégie nationale en médiation culturelle.

- Soutenir adéquatement les initiatives des organismes qui déploient des programmes de médiation et les intégrer dans une stratégie nationale de développement des publics.
- Développer des réseaux de médiation à travers le Québec et à l’international afin de favoriser la circulation des œuvres et des artistes mais aussi afin d’assurer l’accessibilité des discours produits par ces derniers.
- Développer des mesures de médiation qui visent spécifiquement les nouveaux arrivants en sol québécois afin de placer la culture au centre de l’intégration des immigrants.



INTÉGRATION DES ARTS MÉDIATIQUES DANS LE PARCOURS SCOLAIRE

Le développement des publics ne devrait pas se limiter à des stratégies de mise en marché. Le premier contact avec l'art se déroule souvent en milieu scolaire, mais dans un contexte caractérisé par le manque de ressources adéquates. Les premières étapes cruciales dans le développement des publics se passent souvent avant l'âge adulte. Un soin particulier devrait être accordé à la diffusion de la culture québécoise auprès des jeunes.

- Favoriser les sorties culturelles dans le cursus de formation des enseignants.
- Favoriser l'intégration de l'art dans les corpus d'enseignements au primaire, au secondaire et au collégial par le biais d'une mesure imposant au programme un quota d'œuvres québécoises indépendantes.
- Développer une banque d'œuvres d'arts ainsi qu'un système de prêt afin de disséminer des œuvres dans les institutions scolaires.
- Augmenter le nombre de sorties scolaires culturelles complètement subventionnées afin de permettre aux milieux moins favorisés d'accéder à la culture québécoise indépendante.
- Produire une refonte du programme « un artiste à l'école » permettant de mettre les jeunes en contact avec un parcours artistique professionnel afin d'en faciliter l'opération et de le répandre sur l'ensemble du territoire.
- Financer le développement de matériel scolaire (guides, matériel pédagogique et banque de partenaires) associés aux arts numériques et cinématographiques.



- Développer une banque d'activités pédagogiques où l'art est employé comme tremplin pour expliquer des concepts propres à d'autres disciplines (langues, mathématiques, sciences sociales, sciences physiques)

CHAPITRE 4. LE RAYONNEMENT ET LA DIFFUSION

La politique culturelle doit appuyer énergiquement la création et la diffusion de contenus culturels de qualité, mais particulièrement leur promotion et leur mise en marché tant au Québec qu'à l'international. C'est par le patrimoine culturel artistique que nous arrivons à nous définir ici et ailleurs. En soutenant davantage les pratiques des artistes, nous positionnerons le Québec comme une nation riche et innovante sur l'échiquier mondial.

RAYONNER AU QUÉBEC

Malgré la taille réduite de son marché intérieur et la répartition des publics sur une grande étendue géographique, le Québec compte un nombre important d'artistes en arts médiatiques. Les infrastructures particulières du milieu québécois des arts et de la culture engendrent un développement créatif exceptionnel. En effet, l'accessibilité de l'enseignement, la présence d'un système de soutien à la création et d'un réseau de centres d'artistes émergents et établis a permis le développement de plusieurs carrières artistiques. Cependant, pour que le milieu puisse progresser, les œuvres qu'il génère doivent être vues par un large public et commentées dans les médias. Malheureusement, la réalité de la majorité des artistes en arts médiatiques est tout autre. Ils souffrent d'un manque flagrant de visibilité sur la scène publique.

Le soutien à la diffusion des œuvres doit être renforcé sur le territoire québécois. En effet, de moins en moins d'œuvres produites ici sont projetées sur les écrans (télévision, cinéma, institutions scolaires). Une politique de diffusion nationale doit être mise en place afin de rendre



accessible la culture québécoise à la population et ce, dans toutes les régions du Québec. Les institutions muséales et les bibliothèques devraient augmenter leurs acquisitions d'œuvres québécoises et se pencher sur l'épineux problème de l'archivage des œuvres. Les lieux de diffusion doivent être adaptés afin de recevoir des tournées en région. Le Québec produit une quantité importante d'œuvres de qualité et ces dernières sortent trop rarement des grands centres.

- Augmenter la quantité d'œuvres achetées par les différentes institutions publiques au Québec et s'assurer d'y intégrer une part substantielle de productions issues de la filière des arts médiatiques.
- Imposer un quota d'œuvres québécoises indépendantes, notamment celles dont la production a été soutenue par l'état, aux différents circuits de diffusions, qu'il s'agisse de salles de cinéma, de radiodiffuseurs, de télédiffuseurs, de libraires ou de « webcasters ».
- Favoriser des activités de diffusion permettant une circulation multidirectionnelle des œuvres, soit des centres vers les régions et des régions vers les centres et ce, à la grandeur du territoire.
- Développer un réseau national de salles de diffusion adaptées permettant la présentation d'œuvres indépendantes issues des arts cinématographiques et des arts numériques à travers le territoire.
- Développer une politique de diffusion itinérante (expositions et projections en présence des artistes) pour les régions québécoises qui ne sont pas desservies par des centres en diffusion.



RAYONNER SUR LE WEB

« Les mutations qu’entraînent le numérique sont profondes et transversales. Elles affectent les façons de chercher, de s’approprier, de consommer et d’apprécier les productions culturelles, tout comme elles affectent les formes des œuvres, les enjeux qu’elles soulèvent, les publics visés et les stratégies pour les rejoindre. »

(CQAM, Pistes de solutions pour un plan numérique culturel porteur, 2015, p.2.)

« Le marché du numérique transforme fermement les modèles économiques traditionnels et favorise les marchés de niches au détriment des marchés de masse. Les initiatives concernant la mise en marché, la diffusion et la rétribution des artistes devront tenir compte de ces changements.

Nous pensons qu’il est primordial d’appuyer les artistes et les organismes de soutien à la création afin qu’ils développent leur propre modèle novateur, car ces derniers sont les précurseurs et les principaux agents de cette mutation numérique du paysage culturel.

Nous considérons que les artistes doivent être adéquatement rétribués pour leur travail. Cette rémunération peut difficilement passer par une tarification appliquée à la pièce lors de la consommation des œuvres, dans la mesure où cette dernière devient un obstacle qui nuit à la diffusion. Nous préférons envisager un contexte où la relation entre une œuvre et son public s’opère dans la gratuité. L’accès à des contenus gratuits sur Internet justifie pour plusieurs personnes les frais qu’encoure le maintien d’une connexion à haut débit. Nous croyons qu’une tarification imposée aux fournisseurs d’accès Internet (F.A.I) permettrait de dégager des montants significatifs. Cet argent devrait être réinjecté dans les programmes des sociétés d’états (CALQ et SODEC), et à travers un système de jury de pairs, afin de financer adéquatement les artistes à l’étape de création et d’augmenter la quantité d’œuvres produites. »

(CQAM, Pistes de solutions pour un plan numérique culturel porteur, 2015, p.3.)



La position du CQAM, à savoir que les artistes devraient être rétribués pour la diffusion de leurs œuvres à travers un mécanisme simple s'apparentant à la négociation d'une licence globale qui permettrait ensuite une diffusion gratuite du contenu pour les spectateurs est notamment similaire à celle soutenue par Gérald Grandmont, professeur aux H.E.C. et ancien sous-ministre adjoint au ministère de la Culture :

« Il faut, par ailleurs, prendre garde à protéger la source de cette créativité qui s'appelle la propriété intellectuelle. Si les modèles traditionnels de droits d'auteur semblent en perte de vitesse, il ne faut pas hésiter à avoir recours à l'imagination pour les remplacer, le cas échéant, par des systèmes de perception de redevances sur les réseaux électroniques, sur le modèle d'une licence globale. »
(GRANDMONT, Gérald, "Des politiques culturelles pour demain" in Le Devoir, 28 juillet 2014)

Il est primordial d'augmenter la diversité des contenus et de développer la culture québécoise en augmentant le nombre d'œuvres produites ici tout en respectant les valeurs intrinsèques du milieu : respect des droits d'auteur, versement de cachets d'artiste, reconnaissance du plein contrôle artistique et éditorial de l'artiste.

- Mettre sur pied une Politique de mise en marché de produits québécois pour les espaces numériques.
- Soutenir les programmes visant la promotion des œuvres dans les espaces numériques plutôt que le développement de nouvelles plateformes. Viser à créer des effets de synergie entre le web et les médias traditionnels.
- Bonifier les programmes de soutien à la création afin de soutenir adéquatement les artistes qui, trop souvent, doivent évoluer dans un environnement basé sur la gratuité dans l'accès aux contenus.



RAYONNER À L'INTERNATIONAL

« Il est reconnu que la présence de l'artiste est jugée nécessaire pour la présentation de ses oeuvres à l'international. Afin d'appuyer cette démarche et de l'ancrer dans une perspective à long terme, l'apport d'un soutien promotionnel fait par des professionnels et des intervenants sur les lieux de diffusion et par le biais de matériel d'interprétation est nécessaire. Un accompagnement porteur de l'artiste comprend des outils de mise en marché et des mesures qui maximisent l'impact de la présentation de son oeuvre. Tout comme des mesures commerciales, diplomatiques et, finalement, des actions de relations média produisent les résultats qui seront alors tangibles et plus facilement mesurables. » (CQAM, Rapport final États généraux des arts médiatiques, 2009, p.51.)

Les artistes demeurent les meilleurs ambassadeurs à l'international. Leur présence dans les festivals, les marchés et même les échanges et résidences démontrent le foisonnement de la culture québécoise. Ils sont porteurs de notre culture et leur rayonnement est la preuve de leur immense talent. Donnons-leur les moyens de rester compétitifs en soutenant davantage d'œuvres et en facilitant leur diffusion à l'international. Il est impératif de doter nos ambassadeurs (artistes, commissaires, gestionnaires d'organismes) de meilleures conditions de voyage et une rémunération forfaitaire pour les travailleurs autonomes lors des déplacements professionnels et de missions de prospection à l'étranger.

Malgré un soutien désadapté et des programmes périmés, le milieu québécois des arts médiatiques a su, par audace et par lucidité, développer une unicité sans mesure et de toute évidence à l'avant garde d'une discipline en devenir à l'échelle mondiale. Ce rayonnement, surtout international, a été construit de toutes pièces par la ténacité des organismes et des artistes d'ici. Mais la consolidation de ce succès ne peut que se concrétiser au sein d'une volonté politique de circonscrire un ensemble de mesures propres à la discipline et répondants aux besoins des artistes du milieu.



Ce qu'il y a de plus consternant dans cette situation de sous-financement pour le support au rayonnement international, c'est qu'il s'agit de l'investissement gouvernemental qui est le plus rentable en culture. Art Expert, dans un rapport commandé par le Ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec le Mouvement des Arts et Lettres, rapportait récemment les faits suivants :

« Les retombées les plus spectaculaires se situent du côté des revenus générés hors Québec par 113 organismes dans le cadre du soutien à la tournée hors Québec. Alors que pour chaque dollar en provenance du CALQ, les organismes ont généré 3,5 dollars en 2012-2013, les 3,7 M\$ du CALQ ont généré 12,9 M\$ hors Québec. »

(Art Expert, Portrait du soutien financier gouvernemental aux organismes en arts et lettres au Québec, janvier 2016, p.ii)

Aujourd'hui, faire face à la spécialisation des marchés internationaux ou investir l'international exige une démarche concertée, des outils et des programmes récurrents ciblés qui disposent de fonds nécessaires pour entreprendre des actions adéquates de promotion, de distribution et de mise en marché. Dédier de nouvelles ressources afin de diversifier et de perfectionner l'accompagnement de l'artiste et de son travail, c'est surtout entretenir sa présence dans les réseaux étrangers et l'épanouissement des arts médiatiques québécois à l'international.

- Augmenter les fonds alloués aux programmes dédiés à la diffusion, à la circulation et à la promotion des œuvres et au rayonnement des artistes à l'international.
- Outiller les organismes et les artistes ayant des activités de diffusion et de distribution avec des ressources financières et matérielles adéquates pour faire de la représentation internationale.
- Revaloriser la diplomatie culturelle en ré-ouvrant les Délégations du Québec à l'étranger qui ont dû fermer et en bonifiant les montants dédiés à la culture au sein de ces mêmes délégations.



- Développer un programme de subvention pour la traduction qui s'appliquerait à toutes disciplines confondues.
- Développer un programme spécial visant à soutenir des missions exploratoires destinées à de nouveaux marchés internationaux.
- Créer de nouveaux programmes de résidences croisées internationales.
- Faciliter les partenariats avec les structures à l'international, notamment dans la Francophonie, afin de soutenir le développement de nouveaux marchés.

CHAPITRE 5. LES CONDITIONS DE VIE DES ARTISTES ET DES TRAVAILLEURS CULTURELS

Tout le monde le sait, le milieu culturel est précaire. Depuis plus de quinze ans, les conditions socioéconomiques des artistes et des travailleurs culturels se dégradent et se fragilisent davantage. Rappelons que le niveau de vie de ses acteurs se situe toujours en deçà du seuil de la pauvreté. Pourtant, ces derniers sont hautement scolarisés et la plupart ont acquis une reconnaissance enviable à l'international. Il n'est pas rare pour un artiste de réinvestir ses frais de subsistance à même la production d'un projet.

Instaurer des mesures de valorisation des ressources humaines travaillant dans les centres d'artistes en arts médiatiques est essentiel à la consolidation et au développement de la discipline et des professions exercées. Les difficultés de recrutement de ressources de pointe et la faible capacité de rétention de la main-d'œuvre formée à l'intérieur de nos centres handicapent depuis trop longtemps l'équilibre et la performance des organismes du milieu. Si l'ensemble des centres doit examiner des solutions afin de mieux recruter et mieux retenir les employés nécessaires à l'essor de leurs centres, les bailleurs de fonds



doivent également accroître le niveau de soutien au fonctionnement des centres d'artistes afin que ceux-ci puissent améliorer les conditions d'embauche et de rétention de leurs ressources humaines.

La valorisation des travailleurs culturels et des professionnels des arts médiatiques passe inévitablement par le milieu lui-même, qui doit leur offrir des conditions de travail à la hauteur non seulement de leurs compétences, mais également équivalant à leur contribution et leur apport aux arts médiatiques en dépit des conditions économiques difficiles qui règnent dans le milieu. L'instauration et le maintien de conditions de travail plus acceptables devraient être une priorité.

- Augmenter le soutien au fonctionnement des organismes afin que ces derniers puissent payer des salaires décents aux travailleurs culturels et augmenter les montants transférés sous forme de financement direct aux artistes.
- Augmenter les montants consacrés aux frais de subsistance des artistes du domaine des arts médiatiques afin que ces derniers puissent travailler dans des conditions qui approchent celles de pigistes ayant les mêmes qualifications oeuvrant sur des projets industriels.
- Rendre obligatoire le paiement de cachets aux artistes dans le cas d'organismes et de festivals subventionnés par l'état. Les barèmes de diffusion publiés par le CQAM devraient servir de plancher lors des négociations.
- Exempter jusqu'à la hauteur de 15000\$ annuellement la part d'impôts que devront payer les artistes individuellement sur les revenus générés par leurs projets soutenus en production par les conseils et sociétés d'état.
- Développer un support de carrière pour les artistes qui permettrait d'obtenir, après un certain nombre d'années d'activité, une rente annuelle minimale. Cette dernière devrait



être reconduite si l'artiste prend part à un nombre minimal d'activités de production, de médiation, de diffusion ou d'implication organisationnelle sur une période donnée.

- Pérenniser le fonctionnement d'organismes en arts médiatiques ainsi que la présence d'artistes dans le cœur des cités, en s'assurant que ces derniers deviennent copropriétaires des lieux de création et de diffusion qu'ils occupent.
- Développer une politique de support pour les ateliers d'artistes dans le cadre d'un programme de financement pour achat coopératifs de bâtiments destinés à une production industrielle légère.
- Développer un programme sectoriel qui permettrait aux artistes et aux travailleurs culturels d'avoir accès à des assurances collectives, à la CSST et à un régime de retraite particulier.

CHAPITRE 6. LES PRATIQUES INNOVANTES

Dans un contexte où le milieu réfléchit sur de nouvelles approches du soutien de l'artiste, il importe de reconnaître et de soutenir les initiatives novatrices et la mise en œuvre de ces nouveaux modèles d'accompagnement et d'accueil. Même si elles sont propres à une sous-communauté, à une pratique ou à un genre, ces nouvelles approches invitent à une réflexion approfondie et globale sur la culture organisationnelle et sur l'ensemble des services offerts aux artistes par les centres d'artistes québécois.

Nous proposons de créer des arrimages entre le milieu de la recherche universitaire et le milieu des arts afin de développer de nouveaux outils de création et de contaminer créativement la recherche appliquée et fondamentale par le biais des arts. Gérald Grandmont, professeur aux H.E.C. et ancien sous-ministre adjoint au ministère de la Culture, fait d'ailleurs la même suggestion :



« Des passerelles font par ailleurs parfois défaut entre l’université, l’entreprise, les créateurs. Chacun semble évoluer dans sa sphère propre alors qu’une plus value importante pourrait découler de synergies plus fortes et plus pérennes. »

(GRANDMONT, Gérald, “Des politiques culturelles pour demain” in Le Devoir, 28 juillet 2014)

Il est capital d’agir stratégiquement dans l’octroi de subvention visant le développement de nouvelles infrastructures, de nouvelles initiatives et de décloisonner les milieux de la recherche, des arts et de l’entrepreneuriat innovant et socialement responsable.

- Favoriser les investissements collectifs et la mise en commun des expertises. Éviter d’investir massivement dans des projets pharaoniques qui ont tendance à uniformiser le milieu culturel, mais plutôt viser des politiques d’achats et d’investissement groupés qui font consensus dans le milieu artistique.
- Aider au renouvellement du milieu en permettant l’émergence de nouveaux organismes afin de maintenir la diversité des propositions culturelles émanant du milieu.
- Créer au sein du MCCQ un bureau du numérique permettant de soutenir l’innovation et l’éducation artistique et culturelle liée aux enjeux numériques sur l’ensemble du territoire.
- Mettre sur pied des incitatifs pour encourager les maillages entre les artistes, le milieu de la recherche universitaire, les sociétés d’états et certains partenariats industriels, dans le cadre de projets permettant le développement d’outils technologiques et leurs diffusions dans le monde des arts.
- Favoriser les approches permettant l’innovation et le partage de nouvelles formes de savoirs à l’image des ateliers de fabrication numérique (FabLab).



- Favoriser le développement technologique reposant sur le logiciel libre afin de libérer les outils de création numérique du contrôle de grands conglomérats industriels.
- Reconnaître la croissance des arts numériques comme un secteur de pointe qui dépasse de loin la numérisation des œuvres associées aux médias traditionnels.
- Préserver une ouverture et une flexibilité au sein des conseils, sociétés d'états et instances gouvernementales afin de permettre un soutien financier pour des initiatives innovantes et inédites provenant du milieu.
- Développer une ouverture pour la création de programmes particuliers favorisant la création d'œuvres radicalement expérimentales afin de maintenir une catégorie d'œuvre échappant au cadre des programmes et qui se différencie de la production culturelle reliée à la sphère du divertissement et des industries culturelles.
- Mettre en place des incitatifs fiscaux qui favoriseraient les tournages en région.
- Mettre en place une taxe sur le billet de cinéma et la location de contenu audiovisuel, virtuel ou non, afin de financer le cinéma national qui, lui, serait complètement détaxé.
- Développer un cadre pour des politiques municipales qui viserait les espaces commerciaux et industriels légers désaffectés afin de les offrir temporairement aux artistes et aux organisations culturelles.
- Faire participer les F.A.I. au financement des œuvres indépendantes par le biais d'un mécanisme de captation fiscale.



CONCLUSION

Le CQAM décrie le sous-financement des arts et de la culture au Québec. Il est nécessaire d'injecter des fonds supplémentaires dans un système qui n'a pas pu offrir depuis plus de 10 ans à ses principaux acteurs, les artistes et leurs organismes, d'augmentations financières substantielles.

Il est impératif de créer des synergies avec d'autres milieux, l'éducation et la recherche, notamment, afin de développer de nouveaux publics, de donner accès au peuple québécois à sa propre culture et de soutenir activement une tradition d'innovation inégalée dans le monde.

Il serait également souhaitable de donner plus de voix aux associations et regroupement nationaux de même qu'aux organismes de soutien aux artistes afin d'entendre leur voix. Ces derniers sont présents sur le terrain et ils connaissent très bien les réalités du milieu.

Le CQAM est prêt à offrir son expertise et à développer des projets phares en partenariat avec le fonctionnariat culturel afin d'améliorer les conditions de vie des artistes et des travailleurs culturels et de pérenniser la production d'œuvres signifiantes pour le peuple québécois et d'en assurer une diffusion adéquate.



BIBLIOGRAPHIE

POIRIER, Christian, *Les arts médiatiques au Québec, Portrait et analyse de son écosystème*, INRS, parution prévue pour l'automne 2016

LATOUICHE, Daniel, « Dans les tranchées du ministère, Entretien avec Jean-Paul L'Allier et Denis Vaugeois » in *Liberté*, no. 303, printemps 2014.

Hill Strategies, *Avantages économiques de la culture*, vol. 15 no. 3, juin 2016.

CQAM, *Rapport final États généraux des arts médiatiques*, 2009.

GRANDMONT, Gérald, « Qu'en est-il des politiques culturelles à l'étranger? » in *Le Devoir*, 28 juillet 2014.

CQAM, *Pistes de solutions pour un plan numérique culturel porteur*, 2015.

GRANDMONT, Gérald, "Des politiques culturelles pour demain" in *Le Devoir*, 28 juillet 2014.

Art Expert, *Portrait du soutien financier gouvernemental aux organismes en arts et lettres au Québec*, janvier 2016.